

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation

Master Droit privé

- Institut catholique de Lille - ICL

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : /

Établissement déposant : Institut catholique de Lille - ICL

Établissement(s) cohabilités : /

Le master de *Droit privé* de l'Institut Catholique de Lille (ICL) se déroule à la Faculté Libre de Droit (FLD) à Lille. Ce master conduit toutefois à la délivrance de diplômes de l'Université de Toulouse 1 avec laquelle l'ICL a passé une convention.

Les objectifs professionnels de la formation sont de conférer aux étudiants une solide formation de juriste en droit privé et vise à former des avocats, des magistrats, des policiers ainsi que des juristes intervenant dans des organismes de santé ou des compagnies d'assurance. Il comprend les spécialités : *Professions juridiques et judiciaires* (délivrance du diplôme toulousain Droit privé fondamental), *Droit de la matière pénale* (délivrance du diplôme toulousain Droit pénal et sciences criminelles) ouverte seulement depuis la rentrée 2011, *Droit de la responsabilité médicale* (délivrance du diplôme toulousain Contrats et responsabilités des professionnels).

Ce master, à voie professionnelle et uniquement proposé en formation initiale comprend deux années d'études, un master 1 suivi d'un master 2.

Avis du comité d'experts

Le master de Droit privé de l'Institut Catholique de Lille (ICL) vise à donner une formation de généraliste de droit privé avec une spécialisation en droit privé fondamental, droit pénal ou bien droit de la responsabilité médicale. Les enseignements de ce master sont ceux que l'on retrouve habituellement dans les facultés de droit en quatrième et cinquième année : droit civil, droit commercial, droit pénal, droit de la consommation, droit de la propriété industrielle. Le choix des options par les étudiants est relativement important. L'année de M1 est davantage orientée vers l'acquisition des connaissances et la confrontation avec la pratique (ex : séminaires de mise en situation). Les étudiants peuvent également suivre, pendant le M1, une préparation aux épreuves de culture générale dans le but de se préparer aux divers concours ou examens qu'ils sont susceptibles de présenter. L'année de M2 permet la spécialisation en adéquation avec l'objectif de professionnalisation. On peut néanmoins déplorer que les intitulés des spécialités de l'ICL ne soit pas en corrélation avec l'intitulé du diplôme délivré par Toulouse. Cela s'avère particulièrement regrettable lorsqu'il apparaît une discordance manifeste entre le contenu et l'intitulé de la formation (pour la spécialisation droit de la responsabilité médicale qui donne lieu à la délivrance du diplôme *Contrats et responsabilités des professionnels*).

En termes d'environnement académique, il convient de souligner que si la formation relève de l'Université de Toulouse 1, elle en demeure très éloignée géographiquement. La proximité de l'Université Lille 2 Droit et Santé pourrait permettre aux étudiants de l'ICL de bénéficier de ses offres et services, mais les contacts paraissent assez faibles, ce qui est assez surprenant. La collaboration avec d'autres universités étrangères est en revanche satisfaisante avec une vingtaine de partenaires Erasmus, quelques conventions bilatérales avec des universités extra-européennes et quelques mobilités dans le cadre de conventions globales. Par ailleurs, cette formation bénéficie des liens noués avec des institutions lilloises (bibliothèque universitaire ou forum d'association).

En outre, La Faculté Libre de Droit a noué un certain nombre de liens avec le monde professionnel dans le cadre de la professionnalisation de ses étudiants. Il importe de souligner particulièrement la convention de partenariat avec le défenseur des droits et avant lui la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), ce qui donne notamment lieu à l'organisation de conférences.

L'équipe pédagogique apparaît diversifiée et hybride, faisant intervenir à côté d'enseignants d'autres établissements et des professionnels, des enseignants « maître de conférences FLD » propres à l'ICL. La proportion de ces derniers conduit à s'interroger sur les liens effectifs noués entre l'équipe pédagogique de l'ICL et l'Université de

Toulouse 1 qui, par convention, porte la formation. En outre, les enseignants professionnels sont nombreux, ce qui se comprend bien pour l'année de master 2, mais moins pour l'année de master 1. Un enseignant pilote la formation en assurant la coordination entre les étudiants, la scolarité et le doyen de l'institut.

Les effectifs des étudiants varient sur la période considérée mais apparaissent globalement satisfaisants. En master 1 de 80 au début de la période quinquennale, les effectifs se stabilisent autour de 50 depuis trois années. En master 2, les effectifs ont diminué dans la spécialité *Professions Juridiques et Judiciaires* (32 en 2010, 21 en 2013), mais demeurent stables dans les deux autres spécialités (une vingtaine). Concernant les résultats, les documents fournis affichent une réussite de la quasi-totalité des candidats. Un tel succès peut s'expliquer grâce au faible nombre d'étudiants inscrits et à l'encadrement dont ils bénéficient. Quant à l'insertion professionnelle, telle que mentionnée dans le « Bilan des objectifs professionnels et scientifiques », elle apparaît satisfaisante. Seul 10 % des étudiants sont en recherche d'emploi six mois après leur sortie de la faculté. On observe un bon taux de réussite à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle Des Avocats (CRFPA) et au concours d'entrée dans la police. Pour autant, le taux de poursuite d'études, souvent supérieur à 50 % apparaît très élevé. Il s'explique, selon les responsables de la formation, par la volonté des étudiants de compléter leur cursus par d'autres formations parfois non juridiques (spécialité *Droit de la responsabilité médicale*) ou de se préparer au passage d'examens ou concours ouvrant aux professions juridiques (CRFPA notamment).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Le master est rattaché au C3RD, (Centre de Recherche sur les Relations entre le Risque et le Droit) de la FLD. Ce master n'a toutefois pas pour ambition de former à la recherche et de déboucher sur une poursuite en doctorat. Il importe néanmoins de souligner la rédaction obligatoire du mémoire en master 2.
Place de la professionnalisation	Les étudiants participent à des séminaires de mise en situation pratique et à des ateliers de professionnalisation (recherche de stage, présentation des secteurs d'activité qui recrutent, etc.).
Place des projets et stages	Il n'y a pas de stage obligatoire en master 1. En revanche, un stage obligatoire de deux à six mois est prévu en master 2 ; mais il apparaît trop faiblement valorisé.
Place de l'international	Des mobilités étudiantes via notamment les programmes Erasmus et les conventions bilatérales passées avec d'autres universités étrangères ont lieu, sans qu'il soit néanmoins possible de déterminer les mobilités propres à la formation considérée. Il importe par ailleurs de souligner la politique linguistique active de la Faculté : les étudiants doivent obtenir en première année un certificat d'anglais professionnel reconnu par l'ensemble des entreprises françaises ou étrangères (TOEIC) et en seconde année de master un diplôme d'anglais juridique - niveau Higher (TOLES). Il convient en outre d'observer la possibilité, dans le cadre d'un partenariat avec la Mississippi College of Law, de suivre une formation d'été en droit international et droit comparé.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La sélection en master 2 se fait sur dossier. Concernant les dispositifs d'aide à la réussite, l'ICL mentionne l'existence d'un tutorat, sans autre précision. En outre, pour les étudiants, n'ayant pas suivi de cours pendant tout un semestre, un suivi a été mis en place. Des régimes dérogatoires sont prévus pour les étudiants souffrant d'un handicap et les étudiants engagés dans la vie active ou chargés de famille.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les cours se font en « présentiel ». La bibliothèque est abonnée aux principales revues juridiques (accessibles en ligne) permettant aux étudiants de travailler.

Evaluation des étudiants	Les jurys des examens sont désignés par le président de l'Université de Toulouse 1. Quant aux modalités de contrôle des connaissances (contrôle continu et examen terminal), elles sont classiques.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il est délivré aux étudiants une annexe descriptive du diplôme attestant de leurs résultats et de leurs expériences extra-universitaires. Il ne semble pas y avoir de mise en place de portefeuille de compétences.
Suivi des diplômés	L'ICL fait état de statistiques du devenir de ses étudiants qui sont recueillies annuellement. Il existe par ailleurs une association d'anciens, afin de faciliter la constitution d'un réseau.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Une évaluation des enseignements est effectuée par les étudiants (chaque fin de semestre). L'analyse des résultats est faite par la faculté. Les résultats tendent à montrer la satisfaction des étudiants. Une commission de spécialistes, créée en 2014, est chargée de faire le bilan d'une année écoulée et de réfléchir, le cas échéant, à des propositions d'amélioration. Une réflexion sur la mise en place d'une procédure d'autoévaluation est actuellement en cours.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Encadrement et suivi des étudiants.
- Adéquation des enseignements à l'ambition professionnelle du master.
- Bonne préparation des étudiants aux concours et examens passés à l'issue de la formation.

Points faibles :

- L'éloignement entre le rattachement officiel (Toulouse) et le lieu effectif de la formation (Lille) qui interroge sur les liens véritablement noués entre les deux établissements.
- Trop faible valorisation du stage.
- Discordance entre les formations délivrées et les intitulés des diplômes correspondant.

Conclusions :

Le master *Droit privé* délivre une formation qui correspond aux formations équivalentes d'autres universités et s'avère être de bon niveau. L'éloignement géographique entre l'Institut Catholique de Lille et l'Université de Toulouse 1 suscite toutefois l'interrogation quant aux liens qui peuvent être réellement noués entre ces deux établissements. Plus particulièrement, il serait opportun de mener une réflexion sur la concordance entre le contenu des formations et les intitulés des diplômes délivrés.

Éléments spécifiques des spécialités

Professions juridiques et judiciaires

Place de la recherche	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de la professionnalisation	Cf. éléments spécifiques mention.
Place des projets et stages	Le stage est faiblement valorisé, alors que le master est orienté vers la pratique professionnelle.
Place de l'international	Cf. éléments spécifiques mention.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les candidatures au master 2 sont assez nombreuses (entre 50 et 80, depuis 2009) mais plutôt variables. La sélection paraît relativement élevée puisque à peine la moitié des candidats sont retenus.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les cours sont ceux d'un master 2 droit privé général.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques mention.

Droit de la matière pénale

Place de la recherche	Les étudiants rédigent chaque année une chronique à la revue pénitentiaire.
Place de la professionnalisation	Cf. éléments spécifiques mention.
Place des projets et stages	Le stage est faiblement valorisé, alors que le master est orienté vers la pratique professionnelle.
Place de l'international	Cf. éléments spécifiques mention.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les candidatures au master 2 sont peu nombreuses mais assez stables (entre 30 et 40, depuis 2009).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cf. éléments spécifiques mention.

Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques mention.

Droit de la responsabilité médicale

Place de la recherche	Cf. éléments spécifiques mention.
Place de la professionnalisation	Les cours portent exclusivement sur le système de santé. Ex : droit pharmaceutique, droit des patients, contentieux de la tarification, etc.
Place des projets et stages	Le stage est faiblement valorisé dans les résultats des étudiants.
Place de l'international	Cf. éléments spécifiques mention.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les candidatures au master 2 sont peu nombreuses mais assez stables (entre 30 et 40, depuis 2011, année d'ouverture). Elles sont en progression.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Cf. éléments spécifiques mention.
Evaluation des étudiants	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi de l'acquisition des compétences	Cf. éléments spécifiques mention.
Suivi des diplômés	Cf. éléments spécifiques mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Cf. éléments spécifiques mention.

Observations de l'établissement

Master Droit privé

Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes du HCERES,

Nous tenions à vous remercier d'avoir bien voulu évaluer l'ensemble de nos formations et diplômes en Droit. Nous nous réjouissons du principe de cette évaluation et des conclusions du HCERES qui font état à la fois de la qualité de nos formations, mais aussi de la spécificité de notre établissement dans le paysage universitaire français.

Nous nous permettons de saisir l'occasion pour rappeler que l'Institut catholique de Lille est un établissement d'enseignement supérieur de nature associative privée, reconnu d'utilité publique. A ce titre, il est important de soulever deux points relatifs aux rapports que vous nous avez communiqués. En ce qui concerne le recrutement de nos enseignants chercheurs, celui-ci se fait sur la base d'une convention collective, commune aux Universités catholiques françaises et conforme aux grands standards européens et internationaux en matière de recrutement dans l'enseignement supérieur. Tous nos enseignants permanents sont titulaires de diplômes nationaux - doctorat d'Etat, Habilitation à diriger des recherches et, pour certains qualifiés CNU – et sont recrutés, par une commission comportant des collègues de l'Université publique, sur des critères objectifs prenant en compte l'expérience professionnelle et les qualités en matière de recherche et ce après avis favorable de notre conseil scientifique. Les textes français n'imposent aucun quota de titulaires de l'Université publique de conventionnement pour délivrer les enseignements dans notre Faculté, ce qui ne nous empêche pas de faire appel aux compétences de nombreux collègues français ou européens d'Universités partenaires.

Deuxièmement, conformément à la loi française relative au monopole de la collation des grades, nous sommes dans l'obligation de conventionner avec des établissements publics pour délivrer des diplômes nationaux. En 2010, suite au refus de notre partenaire régional de renouveler la Convention qui nous unissait, la Faculté de Droit a décidé de conclure une Convention avec l'Université de Toulouse 1 Capitole. Nous souhaitons porter à l'attention du

HCERES le fait que ce partenariat s'est révélé particulièrement efficace et fonctionne sur des bases saines fondées sur une vraie réciprocité et un équilibre entre droits et devoirs. Nous avons d'ailleurs bon espoir que la question de la convergence des intitulés de nos diplômes avec ceux de nos formations – problème soulevé dans votre rapport à propos de la spécialité *Droit de la responsabilité médicale* – sera réglée, grâce à ce partenariat, lors de la prochaine accréditation – contrat quinquennal – portée par l'Université de Toulouse 1.

Cela étant dit, nous souhaitons aussi rappeler que, depuis quelques mois, de profondes mutations sont en train d'intervenir dans le paysage universitaire régional avec la création de la ComUE (Nord, Pas-de-Calais, Picardie). La Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille (FUPL) devrait être « membre fondateur » de cette nouvelle structure. Dans la perspective de cette évolution, la Faculté de Droit et ses partenaires publics régionaux sont en train de reconstruire des liens solides et des partenariats intelligents venant marquer une coopération scientifique, dans la complémentarité.

En ce qui concerne plus particulièrement les remarques spécifiques relatives aux parcours du Master mention droit privé, nous nous réjouissons de la précision des comptes rendus du rapport et en apprécions la teneur. A ce titre, nous souhaiterions enrichir cette approche par quelques informations relatives aux enseignements évalués.

Le stage occupe une place non négligeable en Master 2 puisqu'il est d'une durée minimale de 2 ou de 3 mois en fonction de la spécialité. Dans les faits, les étudiants optent le plus souvent pour un stage d'une durée supérieure si leur objectif professionnel le permet, ce qui est par exemple le cas des étudiants qui souhaitent intégrer le CFPN. Quant au nombre de crédits ECTS accordés à la période de stage, ceux-ci varient en réalité entre 6 et 8 lorsque l'on prend en considération la partie pratique et la partie plus académique de ce dernier (à savoir la réalisation d'un mémoire de stage qui permet de recenser et de valoriser les compétences exploitées ou acquises pendant le stage). Une réflexion est d'ailleurs engagée pour examiner une meilleure répartition et visibilité de ces crédits. Notons aussi que d'autres modes d'évaluation de la professionnalisation des étudiants existent tout au long du Master dans le cadre des mises en situation, des travaux effectués en lien avec des professionnels extérieurs exerçant des métiers que souhaitent embrasser les étudiants. Ces dispositifs innovants visent indéniablement à faciliter l'entrée dans le monde du travail.

Concernant l'orientation des cours de la spécialité *Droit de la responsabilité médicale*, nous souhaitons insister sur le fait qu'ils débordent du simple cadre de l'étude des systèmes de santé. Les enseignements relèvent de manière plus générale du contentieux médical, ce qui englobe l'expertise médicale, le contentieux médical, la liquidation des préjudices, la responsabilité déontologique, la responsabilité des professionnels de santé... Cela permet, par essence aux étudiants d'avoir une vision complète des différents aspects de cette discipline.

En spécialité *Droit de la matière pénale*, nous souhaitons aussi porter l'attention du HCERES sur le fait que le Master a pour ambition de proposer aussi un parcours recherche pour les étudiants intéressés aux études doctorales. C'est ce qui explique le souhait de son directeur de maintenir dans la formation des dispositifs permettant aux étudiants de s'initier à la recherche, notamment par la rédaction d'une chronique ou l'organisation d'un colloque, sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs référents.

Enfin, nous souhaitons mentionner quelques spécificités de ces parcours et, de manière plus générale, de notre politique facultaire. Nos étudiants jouissent d'un accompagnement particulièrement renforcé qui peut prendre la forme de dispositifs tutorés, individuels ou collectifs, y compris en Master, mais aussi de séminaires de recherche, de séminaires de mise en situation professionnelle, d'entraînements à la note de synthèse et de préparation facultative aux épreuves écrites et orales aux examens et concours. Tous ces dispositifs n'ont qu'un seul objectif : garantir la meilleure adéquation de cette formation avec les exigences du monde professionnel et des concours que nos étudiants préparent.

Pour conclure, nous souhaitons vous remercier à nouveau de la pertinence et de la justesse de votre rapport. La Faculté de Droit de l'Institut catholique de Lille est profondément convaincue que ce processus d'évaluation est utile et nécessaire et de ce fait, nous sommes ravis d'avoir pu y participer pour la deuxième fois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes, l'expression de notre considération distinguée.


Ioannis Panoussis
Doyen de la Faculté de Droit


Pierre Giorgini
Recteur de
l'Institut catholique de Lille